

Partenaires

Ensemble, cultivons l'avenir de la Nièvre

SOMMAIRE

Dossier

PAC 2014 : les projets de règlements sont connus ; quelles en seront les conséquences pour la Bourgogne ?

Sécheresse

La Chambre d'Agriculture poursuit sa mobilisation pour accompagner les éleveurs.

PAC 2012

Vers 100 % de télédéclarations

Formation

Voir en dernière page nos propositions.



Edito

Même si nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux caprices du temps, la campagne se termine mieux qu'elle n'a débuté.

Après un printemps aux allures estivales et une sécheresse dont les conséquences ont fait craindre le pire, l'été humide a permis la repousse de l'herbe. Somme toute, le bilan est moins catastrophique qu'on pouvait, à un moment, le craindre pour l'élevage, et les rendements des cultures sont plutôt corrects.

Mais méfiance.

Méfiance parce que malgré tout, le compte n'y est pas en fourrage. Et l'hiver sera comme d'habitude : long. La fin d'hiver risque de se révéler difficile. Un bilan fourrager, avec dès à présent quelques adaptations, n'est pas superflu.

Méfiance, parce que ce nouveau coup dur a mis à mal des trésoreries déjà fragiles, et il faudra compléter l'achat de fourrage par des achats de concentrés. L'anticipation s'impose : il est toujours plus facile de régler un problème la tête froide que dans la précipitation.

La Chambre d'Agriculture est mobilisée sur plusieurs dossiers. Elle poursuit l'acheminement de la paille, et ce pour plusieurs semaines encore. Ses conseillers sont bien sûr toujours disponibles pour répondre aux éleveurs. Elle travaille à faire des propositions pour la PAC, de manière à préserver le potentiel bourguignon. Elle milite pour le passage de la Ligne à Grande Vitesse dans la Nièvre pour désenclaver le département. Elle travaille à préparer le département au 100 % télédéclaration pour la PAC 2012, souhaitant ainsi anticiper une pratique qui, à très court terme, deviendra incontournable.

Là aussi, il s'agit d'anticipation. Se préparer à faire face à une difficulté, c'est déjà la résoudre à moitié.

Le président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre
Eric BERTRAND





Sécheresse : la Chambre d'Agriculture mobilisée

Passer l'hiver

Même si la situation s'est améliorée cet été en terme de production d'herbe, et de moisson dont les résultats ont été moins catastrophiques que prévus, le manque de fourrage va se faire sentir, et les trésoreries vont être mises à mal. Il faut anticiper les problèmes :

- Fourrage :

Les organisations agricoles (services ou commercialisation) ont élaboré ensemble un outil qui permet de faire facilement et rapidement un bilan fourrager pour vérifier si les stocks permettront de passer l'hiver. Plusieurs solutions s'offrent à vous : contacter le conseiller de la Chambre d'Agriculture qui peut vous aider à faire ce bilan, gratuitement ; demander par courrier ou fax le document. Par ail-

leurs, la Chambre d'Agriculture propose de réaliser des analyses de fourrage pour un tarif variant de 28 à 40 € selon les fourrages. Le laboratoire a fait ses preuves depuis plusieurs années en terme de fiabilité des résultats.

- Trésorerie :

Les banques et les coopératives mettent en place un certain nombre d'indicateurs pour repérer les difficultés de trésorerie. Plus vite ces difficultés seront affrontées, plus il sera facile de prendre les mesures pour passer le cap. Si besoin, contactez donc sans tarder vos partenaires habituels.

Contact :

Tel : 03 86 93 40 60

Fax : 03 86 93 40 69

Déclarations calamité

La procédure de déclaration calamité a été mise en œuvre entre le 4 et le 31 août.

2000 éleveurs étaient potentiellement concernés, et la DDT a reçu 1970 télédéclara-

tions, les trois quarts réalisées par les éleveurs directement sans assistance. De son côté, la Chambre d'Agriculture a assuré des permanences à Nevers et dans ses bureaux décentralisés, en accompagnant gratuitement les éleveurs dans leur déclaration.

1320 éleveurs sont éligibles aux aides, et sur les 6,7 millions d'euros accordés au département, 2,7 millions ont déjà été distribués. Un second acompte est annoncé pour début novembre, le solde devant intervenir début 2012.

Plus de 1500 appels et 8000 tonnes de paille réservées

La Chambre d'Agriculture s'est mobilisée très tôt au printemps pour apporter aide et soutien aux éleveurs.

Un numéro vert a été mis en place dès la fin du mois de mai pour enregistrer les besoins en paille et les demandes de soutien particulier. Jusqu'au 20 juillet, plus de 1500 appels ont été reçus et 8000 tonnes de paille réservées.

Pour faire face à la demande, la Chambre d'Agriculture a fait appel à un négociant de la région parisienne et a réservé de la paille dès le 14 juillet, la moisson ayant plus de trois semaines de retard par rapport à la Nièvre. Les livraisons se font à raison de 200 T / semaine depuis cette date.

La pluie de la fin juillet avec la repousse de l'herbe a ensuite calmé les demandes, et beaucoup d'éleveurs n'ont pas pris la paille qu'ils avaient réservée. La trésorerie est insuffisante pour beaucoup, mais il convient d'être prudent et de s'assurer qu'il n'y aura pas de rupture de stock en fin d'hiver. Il reste 3000 T disponibles.

Parallèlement, la Chambre d'Agriculture, qui était seule habilitée par l'administration pour le faire, a délivré plus de 1700 certificats de transport destinés aux professionnels ou agriculteurs, permettant de bénéficier de la gratuité des autoroutes.





La réforme de la PAC de 2014 entre dans sa dernière ligne droite. Elle redéfinira les modalités d'attribution des soutiens à l'agriculture jusqu'en 2020.

Les projets de règlements vont faire l'objet d'une consultation au sein des services de la Commission européenne au cours de la deuxième quinzaine de septembre. Ensuite, les Etats Membres choisiront dans la mallette proposée par Bruxelles les actions qu'ils souhaiteront mettre en oeuvre en fonction de leurs spécificités et de leurs objectifs personnels. Mais d'ores et déjà, les premiers grands principes sont connus. Et l'expérience a montré qu'ils sont rarement remis en cause quand le projet en est à ce stade.



Le futur 1er pilier : les aides directes

La structure en millefeuille des aides est confirmée : il y aura une aide de base, le DPU, à laquelle pourront s'ajouter d'autres aides : aide verte, complément pour les zones à handicap, soutien couplé, ... en fonction de la localisation de l'exploitation et des choix des Etats Membres.

La modulation serait maintenue, mais le pourcentage n'est pas précisé dans le projet de texte.

Un plafonnement serait proposé pour les aides directes (hors aide verte), avec une progressivité et en prenant en compte les salariés présents dans l'entreprise. La majorité des exploitations en France ne devrait pas être concernée. Seules quelques exploitations nivernaises pourraient être touchées par cette mesure (SAU aidée supérieure à 500 ha selon les éléments connus à ce jour).

DPU (aide de base)

Le projet de texte réaffirme l'abandon des références historiques comme base de calcul des DPU.

Des DPU d'un montant uniforme par Etat Membre (ou par région de cet EM) devraient être créés dès 2014. Par dérogation, une période de transition de 5 ans pourrait être mise en oeuvre pour faire converger la valeur des DPU.

Pour harmoniser les DPU : chaque ha de surface éligible déclarée par les agriculteurs porterait un DPU. La valeur du DPU serait calculée en divisant le plafond d'aide national par le nombre de DPU.

Le texte annonce également une convergence des DPU vers une valeur moyenne européenne.

Modulation :

Prélèvement d'un pourcentage des aides directes perçues par l'exploitation au delà des 5000 premiers €.

Le montant moyen des DPU en 2010 est de 266 € en Bourgogne et 295 € en France.

Une approche de calcul selon le projet d'harmonisation (montant des aides 1er pilier de 2010 divisé par la surface cultivée déclarée) montre que le nouveau DPU Bourgogne serait à 274 €, alors que le nouveau DPU France serait à 275 € par ha.

Complément pour les zones à handicap

Chaque Etat membre devrait allouer aussi 5% de son enveloppe nationale d'aides directes pour les agriculteurs situés dans les zones moins favorisées, en complément du soutien qui leur est apporté par le deuxième pilier de la PAC (développement rural).

Bien que le texte soit provisoire et les références aux règlements incomplètes, il semble que l'aide serait principalement réservée aux zones de montagne ; peut-être aussi aux zones à handicaps spécifiques.

Aide verte

Pour pouvoir bénéficier d'un paiement annuel « forfaitaire » par hectare qui viendrait s'ajouter à l'aide de base, l'agriculteur devrait mettre en œuvre 3 mesures environnementales obligatoires allant au-delà de la conditionnalité :

- diversification des cultures (au moins 3 cultures différentes couvrant chacune plus de 5% des terres arables de l'exploitation),
- maintien des pâturages permanents (année de référence à préciser),
- affectation de 5% des terres à des objectifs écologiques

(bandes tampons ou jachères par exemple).

Les exploitations situées totalement ou partiellement sur des sites classés Natura 2000 seraient soumises à ces obligations, tandis que les exploitations en agriculture biologique seraient automatiquement éligibles à l'aide verte.

Chaque Etat membre devrait allouer 30% de son enveloppe nationale d'aides directes au financement de cette aide.

Soutien couplé

Les Etats Membres conserveraient la possibilité d'accorder des aides couplées, sous certaines conditions, qui restent assez vagues dans ce projet de règlement.

Le soutien couplé pourrait être accordé

- à des filières de production, ou certains maillons d'une filière, jugés plus fragiles,
- ou bien à des régions d'un Etat Membre dans lesquels des types d'agriculture spécifiques ou des secteurs de production spécifiques connaîtraient des difficultés et qu'il serait particulièrement important de soutenir pour des raisons économiques et / ou sociales.

L'aide prendrait la forme d'un paiement annuel et serait accordée en fonction de limites quantitatives, basées sur des surfaces fixes, des rendements ou des nombres d'animaux.

En terme de financement, le texte est peu précis. La règle commune serait que les Etats Membres puissent y consacrer 5% de leur enveloppe nationale. Cependant, ce seuil pourrait être porté à 10% sur dérogation, voire au-delà dans des cas exceptionnels et justifiés.

Exemple de la PMTVA :

En 2010, en France, la PMTVA représente un prélèvement de 6,4% sur le plafond national.

L'article 68 de la précédente réforme a permis à la France de majorer le prélèvement de 4,5%, soit un total de 11,4% de l'enveloppe nationale consacrée à la PMTVA.

Dans le schéma envisagé par la Commission, la PMTVA serait supprimée dans sa forme actuelle mais un soutien couplé à l'élevage pourrait être mis en œuvre.



Soirée PAC le 3 novembre à Challuy

En lien avec le relais Europe présent dans la Nièvre, la Chambre d'Agriculture organise une soirée sur le thème de l'Europe et de la réforme de la PAC.

Cette soirée aura lieu de 18h00 à 20h30, dans l'amphithéâtre du Lycée agricole de Nevers-Challuy. Elle s'adresse aux agriculteurs, professionnels de l'agriculture, étudiants et acteurs du monde rural.

M. DEWIT, représentant de la Commission Agricole Européenne et F. ROZE, chargé des questions économiques à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, aborderont plusieurs sujets :

- comment seront prises en compte les principales composantes de l'évolution des structures agricoles ?
- comment assurer la sécurité alimentaire : nouvel objectif stratégique de la future PAC dans un contexte de croissance de la demande mondiale, de volatilité des marchés, de variabilité des cours et d'insuffisance des systèmes de garantie des prix ?
- quels seront les critères de versement des aides ?

Zones défavorisées

La politique de zones défavorisées est maintenue, sous forme de paiements compensatoires, annuels et à l'hectare, aux agriculteurs de ces zones.

Le texte confirme une approche différenciée pour la

montagne, les zones à handicap naturel et les zones à autres handicaps spécifiques. Pour définir une zone à handicap naturel, la commission recourt à 8 critères biophysiques (voir encadré ci-contre) en délaissant des éléments

d'ordre sociologique, économique ou naturel. Pour les zones qui sortiraient du dispositif, une période de transition de 5 ans est proposée.

Que deviennent les Zones Défavorisées en Bourgogne ?

Actuellement, 2 / 3 de la Bourgogne est située en zone défavorisée.

Dès que les critères biophysiques définissant les zones à handicap naturel ont été connus, les Chambres d'Agriculture de Bourgogne ont réalisé un travail d'analyse très poussé, en faisant appel à ses économistes et ses pédologues. Seuls 3 des 8 critères permettent de qualifier zone défavorisée les terres bourguignonnes. 2 / 3 de la SAU nivernaise ne serait ainsi plus classée. Conséquence : la majoration de DJA, les bonifications de taux pour les prêts JA et CUMA ne seraient plus accessibles.

A noter que la Bourgogne est la seule région de France à avoir fait un travail aussi précis et à être allée aussi loin dans l'évaluation des enjeux économiques.

Les résultats ont été présentés aux parlementaires, aux préfets et au ministère, ainsi qu'à l'APCA. Ils ont été transmis à Bruxelles et ont fait l'objet d'intervention des députés devant le parlement.

Les critères biophysiques (ou pédo climatiques) :

Huit critères liés au sol et au climat permettant d'indiquer, au-delà d'un certain seuil, la présence de contraintes restreignant considérablement la pratique de l'agriculture :

- des critères climatiques (basses températures ou fortes chaleurs sur de longues périodes),
- des critères liés aux propriétés du sol (sols mal drainés, pierreux, sableux ou glaiseux ; peu de place pour les racines ; sols salins) ainsi que des terrains présentant un bilan hydrique très défavorable ou une forte déclivité.



LA FUTURE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL (2ème pilier)

La Commission propose de limiter à 6 priorités la future politique de développement rural, destinées à répondre aux objectifs de la stratégie globale européenne « UE 2020 » :

- 1- améliorer le transfert de connaissances dans les secteurs de l'agriculture et la forêt,
- 2- renforcer la compétitivité de l'agriculture,
- 3- promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et de la gestion des risques en agriculture,
- 4- préserver les écosystèmes dépendant de l'agriculture et de la forêt (biodiversité, stockage du carbone, gestion des déchets et des sols),
- 5- promouvoir l'efficacité des ressources et évoluer vers une économie à faible carbone (usage de l'eau et de l'énergie, réduction des émissions de méthane, ...),
- 6- créer des emplois et renouveler les actifs dans les zones rurales.

Par ailleurs, le texte propose la possibilité aux Etats Membres de mettre en place des « sous-programmes thématiques » : les jeunes agriculteurs, la montagne, les circuits courts et les petits producteurs.

Gestion des risques

Le texte inclut les outils de gestion des risques qui quittent donc le 1^{er} pilier pour se retrouver dans le 2^{ème}. On retrouve, sans changement majeur, les assurances récolte, animale et végétale, et les fonds de mutualisation pour la santé animale et végétale ainsi que pour les incidents environnementaux.

La nouveauté est la création d'un « fonds de stabilisation du revenu ». Sous la forme d'un fonds de mutualisation, il viserait à compenser des pertes sévères de revenu (supérieures à 30%) par rapport à une moyenne de 3 ans.

CALENDRIER

- 1er juillet 2011
Début de la présidence polonaise au conseil des Ministres de l'UE (pour 6 mois) suivie par le Danemark, Chypre, l'Irlande, la Lituanie.
- octobre 2011
Publication des propositions législatives de la Commission (travaux régionaux à prévoir)
- second semestre 2012 ou premier semestre 2013
Bouclage des discussions au niveau européen (processus de la co-décision)
- premier semestre 2013
Discussions au sein de chaque Etat Membre
- 1er août 2013
Date butoir pour la transmission du choix des Etats Membres à la Commission
- 1er janvier 2014
Entrée en vigueur de la nouvelle PAC

Présidence de la Pologne : quelle incidence ?

La Pologne est un grand pays agricole : elle va chercher à accéder aux niveaux de soutiens moyens européens. Les polonais vont donc se battre sur la question de l'harmonisation des aides du 1er pilier.

Par ailleurs, la Pologne est un des pays qui bénéficie le plus des aides du 2ème pilier.

Pour elle, les enjeux sont donc importants : c'est un des pays qui contribuent le moins, mais elle est dans les meilleurs places pour les aides.



On parle d'un «verdissement» de la PAC, car c'est une réforme où environnement et agriculture seront étroitement liés. Deux notions majeures seront en filigrane dans les discussions : l'alimentation est devenue un élément stratégique de politique mondiale, car il s'agit de garantir l'autonomie alimentaire des pays, et la protection de l'environnement.

La plus grande inquiétude concerne le débat budgétaire qui s'inscrit dans une actualité économique tendue.

Dans les prochaines semaines, la commission européenne va publier ses propositions. Il sera temps alors de s'approprier tous les éléments, de préciser l'évaluation de leurs incidences sur l'agriculture bourguignonne, et de faire remonter à Paris les réflexions et propositions. Les Chambres d'Agriculture de Bourgogne ont déjà programmé des réunions de travail sur la question et mobilisé leurs conseillers spécialisés. De son côté, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture dispose d'un envoyé permanent à Bruxelles, chargé de défendre auprès des hauts fonctionnaires européens les intérêts de l'agriculture française.



Télépac 2012 : vers 100 % de télédéclaration



La Nièvre est candidate pour faire du 100 % télédéclaration en 2012. Le 31 août dernier, la Chambre d'Agriculture a rencontré Philippe SIMON, représentant le Ministère de l'Agriculture, accompagnée de la DDT. La décision sera prise définitivement en octobre.

La réforme de la PAC devant intervenir en 2014 représente une échéance butoir pour la télédéclaration. Commencer dès 2012 permettra de roder

les outils. L'Yonne était déjà à 100 % télédéclaration en 2011, et la Nièvre compte bien profiter de son expérience pour mettre en place les moyens nécessaires.

La Chambre d'Agriculture, au nom des organisations agricoles du département, s'engage à faire en sorte que chaque agriculteur du département puisse faire sa déclaration PAC dans de bonnes conditions.



Ligne à grande vitesse Paris-Lyon

Le projet de Ligne à Grande Vitesse POCL (pour Paris – Orléans – Clermont Ferrand – Lyon) est à l'étude depuis plusieurs mois. Plusieurs tracés sont envisagés, et le choix de l'un ou l'autre aura des conséquences plus ou moins favorables pour la Nièvre.

Le bureau de la Chambre d'Agriculture fait du lobbying auprès des décideurs pour faire pencher la balance en faveur du passage près de Nevers. Il en va du développement économique du département.

Un débat public va être proposé dans les semaines qui viennent, au cours duquel chacun pourra exprimer son point de vue. Une réunion est déjà programmée sur Nevers, le 9 novembre 2011 à la Maison de la Culture.

Vous pouvez aussi consulter l'ensemble des éléments du dossier, puis les propositions et analyses recueillies lors des réunions de débat en vous connectant au site internet

www.debatpublic-lgv-pocl.org



La Commission Territoires et Environnement

Les élus de la Chambre d'Agriculture (46 au total) représentent tous les territoires et tous les acteurs de l'agriculture du département.

Pour tirer partie de cette représentativité, la Chambre d'Agriculture met en place des commissions dont l'objectif est triple :

- être informé sur l'évolution des dossiers ou des nouvelles problématiques qui se présentent sur le département ;
- réfléchir et arrêter des positions, puis faire des propositions au bureau (organe décisionnel avec à sa tête le président) ;
- proposer des orientations de travail aux techniciens, dans le but d'apporter des services toujours plus pertinents et adaptés aux besoins du milieu agricole.

Une nouvelle commission vient d'être mise en place, dont l'objectif est d'aborder toutes les questions relatives au sol et à la biodiversité : Zones humides et Natura 2000, gestion de l'eau (qualité et quantité), gestion des déchets, biomasse et énergie, gestion du foncier.

Cette commission rassemble 15 élus qui travailleront avec les conseillers en charge des différents dossiers.

La **Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles** est mise en place par le préfet de la Nièvre. Les réunions mensuelles auront pour objectif de se prononcer sur les plans locaux d'urbanisme et veiller à la préservation des espaces agricoles. Un élu de la Chambre d'Agriculture siège à cette commission.

**Le Centre de Formation
de la
Chambre d'Agriculture
vous propose**

**- Evoluer dans son rôle de
maître exploitant**

1 jour, le 7 novembre 2011

**- Tuteur : transmettre ses
compétences**

2 sessions de 1 jour, les 3 ou 10
novembre 2011

- Tuteur : évaluer le jeune

2 sessions de 1 jour, le 14 ou 24
novembre 2011

**- Eleveur infirmier de son
élevage**

bovin : 1,5 jours les 16 et 17
novembre 2011

caprin : 1 jour, le 7 décembre 2011

Maxime ALBERT - 03 86 93 04 20

- Initiation à la comptabilité

4 jours, les 21, 24, 26 et 28
octobre 2011

Laurence EVERS - 03 86 93 40 36

**- Limiter les pertes sur
agneaux**

1 jour, le 9 novembre 2011

**- Bonnes pratiques ovines : les
clés pour réussir**

1 jour, le 27 octobre 2011

**- Gérer son troupeau avec
Ovitel**

1 jour, le 12 octobre 2011

Christ. RAINON - 06 72 39 76 43

**- Raisonner sa fertilisation en
système de culture intégrée**

3 jours, entre le 13 et 20
décembre 2011

Céline BEAUVOIS - 03 86 93 40 55

- Mes p@rcelles

2 jours, les 10 et 17 novembre

Vivien VACHER - 03 86 93 40 60

**Renseignements
et inscriptions :**

Tel : 03 86 93 40 37

ou

**prenom.nom@
nievre.chambagri.fr**

**Sous réserve
de financements VIVEA**

Réunions élevage

L'EdE va organiser ses réunions annuelles

du 28 novembre et le 2 décembre

Les lieux et horaires précis paraîtront dans Terres de Bourgogne et sur le site de la Chambre : www.nievre.chambagri.fr

Ces réunions seront l'occasion de faire le point sur l'identification et la conduite du troupeau dans le contexte de pénurie de fourrages liée à la sécheresse du printemps.

L'EdE en profitera pour présenter sa nouvelle offre de services Cléo Elevage.

Cléo Elevage... pour dormir tranquille

La taille des élevages augmente, tant en bovin qu'en ovin. La charge de travail s'en trouve accrue.

L'EdE propose aux éleveurs de les aider à maintenir l'identification à un niveau conforme aux exigences réglementaires.

L'EdE vérifie les passeports et les cartes vertes, les boucles, le registre sanitaire et le registre d'élevage, les conditions de bien être animal.

Cet accompagnement vous permet d'être à l'abri des pénalités éventuelles suite aux contrôles. 27 éleveurs nous ont déjà fait confiance. **Contact :**

EdE - 03 86 93 40 40

Christophe DAGOUNNEAU et Julie LAGORD



Equipez-vous du logiciel de gestion de troupeau ovin

La Chambre d'Agriculture propose un tarif préférentiel jusqu'au 31 octobre avec plus de 40 % de remise. Le logiciel est compatible avec les boucles électroniques et conforme à la nouvelle réglementation.

Il permet de gérer les inventaires, éditer les documents de circulation, gérer les commandes de boucles, notifier les mouvements d'animaux, tenir le carnet sanitaire, ...

Vous pourrez voir des démonstrations du logiciel au sommet de l'élevage de Cournon début octobre.

Des conditions particulières sont prévues pour les jeunes installés. N'hésitez pas à contacter

Christophe RAINON, - 06 72 39 76 43

Simplifiez-vous la vie avec

MesP@rcelles

Nous vous proposons une solution internet pour piloter cultures, prairies et vignes.

Pour gérer facilement son parcellaire, gagner du temps et se conformer à la réglementation, améliorer les performances de l'exploitation, exploiter ses informations, ... Profitez des sessions de formation prévues cet automne. Contact :

Matthieu NOROY et Vivien VACHER - 03 86 93 40 60

Partenaires - Lettre d'information de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre

BP 80 - 58028 Nevers Cedex - Tél. 03 86 93 40 00 - Fax 03 86 93 40 19

Email : accueil@nievre.chambagri.fr - <http://www.nievre.chambagri.fr>

Directeur Publication : E. BERTRAND - Réalisation : A. Metzger

Impression : Imprimerie Normalisée - Varennes Vauzelles - N° ISSN 16398580 - Dépôt légal : à parution